

ATTESTATION DE CONNAISSANCE DES DOMMAGES CAUSÉS PAR DES ESPÈCES PRÉDATRICES OU DÉPRÉDATRICES, AUTRES QUE LE GRAND GIBIER

Cette déclaration a pour but de défendre les intérêts des particuliers et des professionnelles afin de réguler certaines espèces pouvant occasionner des dégâts, en les classant ESOD (Espèce Susceptible Occasionnée des Dégâts). Les signalements de dégâts sont indispensables pour recenser les dommages.

Aucune espèce ne peut être classée « ESOD » en l'absence de dégâts avérés aux activités agricoles, à la faune sauvage ou aux biens des personnes (petits élevages, isolations...).

Par conséquent, grâce à vous et à votre déclaration, cela nous permettra de défendre et de maintenir la liste des espèces prédatrices ou déprédatrices susceptibles d'occasionner des dégâts dans le prochain arrêté ministériel.

Pour déclarer, il existe 2 moyens différents :

- Une déclaration papier (veillez à compléter tous les champs).
- Une déclaration sur l'application VIGIFAUNE, vous permettant de déclarer rapidement et précisément les dommages.

Vous pouvez scanner le QR Code suivant :



En aucun cas, cette déclaration ne pourra servir d'indemnisation de dégâts.

Déclaration de dommages causés par les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts

Nom /Prénom : _____ Date des dégâts : _____

Commune des dégâts : _____

En qualité de :

Particulier : Eleveur : Garde-chasse : Autre :

Espèces ayant commis les dommages	Type de dégâts subis	Quantité / surface	Montant estimé du préjudice
Ex : Renard	Poules pondeuse	5	5x8 = 40€
Ex : Fouine	Isolation de voiture	1	250 €

Si vous disposez de pièces justificatives (photos, devis, factures, ...), merci de les joindre au dossier

Fait à : Signature du déclarant :

Le :

A retourner à la Fédération des Chasseurs de Haute-Saône

10 rue de Verdun 70000 Noidans-lès-Vesoul

03 84 97 13 53 / mail : servicetechnique@fdchasseurs70.fr